COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais

<u>Etaient présents</u>: M. THOMAS - Mmes MAUDUIT - YVERNAULT-TROTIGNON - MM. VILLIN - PIVOT - Mme VIOUX - MM. FAGUET - RIAUTE - Mme ORZAKIEWICZ - MM.POITEVIN - JACQUET - Mme BIGOT - MM DUPONCHEL - AUSSOURD - Mmes VERKEN - LALANGE - COLLIN - MM. BAILLOU - BRAULT

<u>Etaient excusées</u>: Mmes AYALA (procuration à M. POITEVIN) - JACQUIN (procuration à Mme ORZAKIEWICZ) — MM. GRANGER (procuration à M. BLANCHET) - CLEMENT - Mmes ROULLEAUX - HANGUEHARD (procuration à M. FAGUET)

Etait absente: Mme DUFLOS

Monsieur POITEVIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2016.

Madame ORZAKIEWICZ précise ses propos concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire indiquant que les buzancéeens estiment qu'il s'agit du projet prioritaire pour Buzançais avant la Salle des Fêtes.

POINT N° 1 – BUDGETS PRIMITIFS 2016

1- LE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE LA COMMUNE

Les résultats prévisionnels 2015 s'établissent comme suit :

Monsieur le Maire indique que les résultats prévisionnels de 2015 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de +266 464.94 € qui, cumulé au résultat reporté de 2014 permet de constater un excédent global de fonctionnement de +1530 567. 86 €

La section d'investissement affiche un résultat prévisionnel 2015 de + 251 905.50€ auquel il faut additionner le déficit reporté de – 495 310.08 € pour obtenir le résultat d'investissement 2015 de – 243 404.58€

Il précise que ce résultat doit être pondéré par les restes à encaisser (subventions en attente de versement) et à réaliser (factures en attente de paiement) pour obtenir le résultat prévisionnel global d'investissement 2015 qui s'établit à − 236 214.05€ Le budget primitif 2016 intègrera donc :

-l'autofinancement de 236 214.05 € (1068 en recettes d'investissement), qui est prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2015.

-un excédent de fonctionnement reporté de + 1 294 353.81€(002 en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2015 moins l'autofinancement

-un déficit d'investissement de -243 404.58€(001 en dépenses d'investissement).

1-1- La Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 669 120€en dépenses et recettes.

1-1-1- Les dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que les charges à caractère général (011) sont prévues à hauteur de 1 256 800€ intégrant ainsi la réduction constatée en 2015 où ces dépenses ont été réduites de 10% environ.

Les dépenses courantes sont passées en revue en 2016 par la commission des finances dont les membres se sont répartis l'examen par service.

Il précise que les dépenses principales restent l'énergie (285 000€) et l'alimentation (155 000 €) et le carburant (105 000€ en grande partie remboursé par la CDC VIB). L'entretien des bâtiments est inscrit pour 73 000€ et la maintenance pour 46 000€ Un montant de 40 000€ est inscrit pour les études, qui comprend notamment la fin de la révision du POS entamée en 2015, la fin de l'étude circulation en cours et des honoraires pour la revitalisation du centre ville (617).

Monsieur le Maire indique que des honoraires sont prévus pour 35 000€ afin de faire face aux facturations d'avocat et d'expertise dans les dossiers CADA et piscine. Les fêtes et cérémonies (50 000€) intègrent le banquet des anciens organisé à Palluau sur Indre.

☐ Les frais de personnel (012) sont chiffrés à 27/0 000€, soit à l'identique par rapport aux
réalisations 2015. Ce montant anticipe la revalorisation des échelles indiciaires, les évolutions de carrières e
les départs à la retraite, sans recrutement nouveau.
☐ Le virement prévisionnel à la section d'investissement (023) est inscrit pour
1 680 000€; il s'agit de la prévision d'autofinancement 2016.
☐ Les autres charges de gestion, subventions diverses et participations aux syndicats (65), son
prévues à hauteur de 478 050 € en légère baisse de 40 000€ environ puisqu'en 2015, une subventior
d'équilibre de 32 700€a été versée à ACMS dans le cadre de l'intégration budgétaire de l'opération.
1 680 000€; il s'agit de la prévision d'autofinancement 2016. ☐ Les autres charges de gestion, subventions diverses et participations aux syndicats (65), son prévues à hauteur de 478 050 € en légère baisse de 40 000€ environ puisqu'en 2015, une subventior

☐ Les frais financiers (66) diminuent à 57 000 €, en baisse du fait de la diminution de la dette (79 288 € payés en 2015).

1-1-2 - Les recettes de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que le niveau des recettes 2016 s'établit à hauteur de 6 669 120€ et intègre l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 qui s'établit à 1 294 353.81€(002).

☐ Les prévisions de recettes des services municipaux sont prévues en baisse à 600 322.19€(70); cela intègre la réduction des remboursements de salaire par les budgets annexes, notamment celui de l'eau potable où la rectification d'un sur-remboursement sur les exercices antérieurs est compensé. Par ailleurs, un départ en mutation n'a pas été remplacé.
Il précise que les autres recettes sont prévues à un niveau stable ou en léger recul, par prudence : vente des tickets de cantine, remboursements par la CDC VIB des frais de personnel, fournitures et repas de cantine des enfants des centres de loisirs
☐ Les impôts et taxes (73) sont prévus pour 2 971 000€ Ce chiffre intègre principalement les taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation, la taxe locale d'électricité et l'attribution de compensation que doit nous verser la CDC VIB.
Le montant de l'imposition locale directe prévu pour 1 780 000 \in Les taux 2016 de la fiscalité directe locale restent identiques depuis 2012 :
-Taxe d'habitation : 12.02% -Taxe foncière bâtie : 23.50% -Taxe foncière non bâtie : 49.64%
Monsieur le Maire précise que l'attribution de compensation est inscrite pour 900 000 €; ce montant est une estimation mise au point en lien avec la CDC VIB ; compte tenu du programme modique de travaux de voirie effectué par la CDC en 2016 pour Buzançais, une réserve de 300 000€devrait être constituée par la CDC pour nos futurs travaux d'aménagement de ville.
Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste inscrit à l'identique de la recette 2015 pour 42 000 €
La taxe sur l'électricité est prévue pour 110 000 € suite à la majoration du taux à 8.5, contre 7 auparavant.
☐ Les dotations et participations (74), essentiellement versées par l'Etat, sont prévues à hauteur de 1 151 944€
La dotation forfaitaire est prévue en recul de 125 000€ pour s'établir à 605 000€ compte tenu des annonces de réductions des dotations faites par le Ministère des Finances (pour mémoire : 889 000€en 2013, 843 000€en 2014 et 721 000€en 2015).
La dotation de solidarité rurale est prévue pour 190 000€et reste stable.
Le montant encaissé de l'Etat au titre du fonds d'amorçage des rythmes scolaires est prévu avec les fonds versés par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (article 7488), pour 125 000€en tout.
☐ Les revenus des immeubles et produits divers (repas des anciens livrés à l'Asmad) (75) devraient s'établir à hauteur de 170 000 €
☐ Les produits financiers (76) intègrent la part « intérêts » du loyer de PSG pour 1 000€ (fin de la vente à paiement échelonnée en 2016).

☐ Une reprise de 390 000€ sur la réserve de 800 000€ est obligatoire (7875) pour équilibrer nos investissements 2016.

1-2- La Section d'investissement

Les prévisions d'investissement 2016 s'équilibrent 3 610 647€

Monsieur le Maire expose qu'elles intègrent le déficit prévisionnel d'investissement reporté de 2015 (243 404.58€) en dépenses d'investissement (001) et l'autofinancement dégagé en 2015 pour 236 214.05€ en recettes d'investissement (1068).

Les restes à réaliser détaillés en annexe sont également repris pour les sommes totales de 285 591.15 €en dépenses et 292 781.68 €en recettes.

<u>1-2-1- Les dépenses d'investissement</u> : elles s'établissent à 3 610 647€ dont 3 325 055.85€de <u>dépenses nouvelles</u>.

Monsieur le Maire rappelle que pour les équipements et travaux pluriannuels, la section d'investissement est présentée et votée par opérations pour faciliter le suivi des travaux et acquisitions.

S'agissant des chapitres hors opération, la charge de la dette en capital (16) sera de 244 575 € (contre 425 325.55 €réalisés en 2015).

Au chapitre 20, le versement d'un apport en capital de 30 000ۈ la CDC pour l'achat d'un tracteur est réinscrit pour 30 000€ainsi que 50 000€de subvention prévus en 2015 au bénéfice de la régie des eaux, chapitre 204.

Le chapitre 21 (immobilisations corporelles) s'établit à 24 969.89€ et intègre en report des travaux d'extension de réseaux électriques à Habilly. La somme de 50 000€ apparait en négatif : elle correspond au transfert de ce montant sur l'opération Halle des Sports, au chapitre 514.

Sur les dépenses triées par opération, le budget primitif 2016 intègre les principaux travaux et achats suivants :

- **-L'aménagement de ville** (248) intègre pour 705 574,26€ les études d'aménagement de ville pour 45 000€, y compris le projet de chaufferie, une réserve foncière bâtie pour 200 000€ et les travaux d'aménagement du carrefour de l'avenue du 11 novembre (204 000€) ainsi que l'entrée du site de la Tête Noire (150 000€).
 - -La rénovation de la Salle des fêtes (402) est inscrite pour 30 000 €(honoraires).
- -En matière scolaire, la rénovation d'une cour à l'école Raoul Janvoie est inscrite pour 62 000 € (404).
 - -A l'école La Garenne, 3 000€ sont prévus pour l'amélioration du réseau informatique (414).
- -S'agissant des services techniques (405), 193 957.30€sont inscrits, y compris le remplacement des 2 camions volés pour 118 000€(un remboursement de 61 000 €est inscrit en recettes) et l'achat de matériels pour 45 000€ Des travaux au cimetière sont prévus pour 18 348€
- -Les travaux de rénovation de l'éclairage public (408) sont inscrits pour 155 000 € (Fin du remplacement des ampoules, mise aux normes des armoires et étude de modification de la sectorisation).

- -S'agissant de l'opération « **Mairie** » (411), 17 864 € sont au BP 2016, concernant des matériels et des travaux sur toiture.
- -En matière culturelle, 12 000 € sont prévus sur l'opération « médiathèque » (412) pour les ouvrages. Sur la salle de spectacles (503), 7 000€ sont prévus pour modifier l'éclairage.
- **-Sur le camping** (504), nous devons changer les mobil homes qui font partie des éléments structurants du bail commercial (40 000€)
 - -La maison médicale est prévue au BP pour 850 000€(506).
- -Sur divers bâtiments (507), 98 000 €de travaux sont inscrits, qui concernent les vitraux de l'église (2eme tranche) et l'accessibilité des bâtiments publics.
- -A la cantine scolaire (508), l'achat de divers matériels est prévu pour 2 810€ (dont chambre froide pour 2 400€).
 - -Pour la police municipale (509) : le changement des gilets pare balles est inscrit pour 2 625€
- -Pour le futur gymnase, l'achat du terrain nu et la démolition du bâti (514) sont inscrits pour 79 000€
- -Les travaux liés à la **gestion des eaux pluviales** (515) suite aux orages d'aout 2015 sont inscrits pour 357 000€, dont 27 000€ de définition du schéma des réseaux et 330 000€ de travaux (la recherche de financement est en cours).

1-2-2- Les recettes d'investissement

Monsieur le Maire indique qu'elles s'établissent 3 610 647€ et intègrent en recettes nouvelles un montant de 3 317 865.32 €(hors restes à encaisser détaillés en annexe) :

- -L'autofinancement issu des résultats 2016 pour 236 214.05 €(1068)
- -La prévision d'autofinancement 2016 : 1 680 000 €(021)
- -le FCTVA pour 195 000€
- -la taxe locale d'aménagement pour 40 000€
- -les diverses subventions nouvelles réparties par opération pour 532 000€
- -le remboursement des prêts et paiement du loyer par PSG pour 143 735€(2764).

CONCLUSION

Monsieur le Maire propose d'approuver

- -le budget général primitif 2016 tel qu'il vient d'être présenté
- -le programme d'investissement 2016
- -de maintenir les taux d'imposition 2016 au niveau des taux 2015, soit

-Taxe d'habitation : 12.02% -Taxe foncière bâtie : 23.50% -Taxe foncière non bâtie : 49.64% La commission économie finances a donné un avis favorable.

Madame YVERNAULT-TROTIGNON insiste sur le fait que la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la Salle des Fêtes sont des projets prioritaires pour Buzançais ainsi que les travaux liés à la réalisation des bassins d'orage.

Monsieur le Maire confirme ces priorités d'investissement, il indique que la commune est prête à lancer le dossier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dès que le projet de santé des médecins qui requière l'accord de l'ARS sera obtenu ce qui permettra l'obtention d'environ 400 000€de subvention.

Monsieur THOMAS rappelle que le budget 2016 est voté à taux de fiscalité constant.

Monsieur le Maire rappelle que la maitrise des dépenses de fonctionnement conditionne les capacités d'investissement de la commune. Il s'agit d'une règle de base à laquelle il faut se tenir.

LE BUDGET GENERAL PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2- LE BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DES EAUX (Budget Hors Taxes)

Monsieur le Maire expose que les résultats prévisionnels de 2015 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de + 34 734.43 €, soit un excédent global de fonctionnement de même montant puisque tout l'excédent 2014 avait été affecté à la couverture du déficit d'investissement 2014.

La section d'investissement affiche un résultat prévisionnel 2015 de + 32 216.86€auquel il faut additionner le déficit reporté de - 239 500.91 €et les restes à réaliser et encaisser pour obtenir le résultat global d'investissement 2015 de - 179 014.37 €

Il indique que ce déficit d'investissement sera compensé en partie par l'affectation de notre excédent de fonctionnement 2015 qui constitue notre affectation de résultat pour 2016. Il constate toutefois que l'excédent de fonctionnement ne compense pas le déficit car l'emprunt complémentaire prévu en 2015 n'a pas été souscrit dans l'attente du solde des marchés de travaux.

2-1 - La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 516 905€en dépenses et recettes.

2-1-1- Les dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que les charges à caractère général (d'un montant global de 125 750 €) intègrent les frais de fonctionnement courant de ce service. Compte tenu du résultat d'investissement 2015, les dépenses ont été définies au plus juste.

- -Les travaux d'entretien sur réseaux sont inscrits pour 43 300€
- -Ce chapitre recouvre le versement de la redevance sur le prélèvement à la source pour 20 000 €qui est également prévue en recettes de fonctionnement puisque la commune perçoit les sommes sur les usagers avant de les reverser aux administrations destinataires.

-Les frais de personnel (012) sont prévus pour 80 000€ (remboursement au budget général) : ce montant est inférieur au niveau moyen habituel de 150 000€ environ ; en effet, un chauffeur était sur-affecté sur ce budget par erreur et il a été décidé de compenser intégralement en 2016 les sommes versées depuis 4 ans : ainsi, cela rétablit l'équité budgétaire et permet de soulager en parallèle le budget de l'eau sur 2016.

-Le versement de la redevance pollution est inscrit pour 55 000€(014) : cette somme est également prévue en recettes, comme la redevance de prélèvement à la source, mais elle est payée avec une année de décalage par rapport à l'encaissement.

Les intérêts d'emprunt (66) sont inscrits pour 16 650 €suite à l'encaissement en 2015 d'un emprunt de 422 000€

Il précise que le virement prévisionnel à la section d'investissement est estimé à $82\ 000\ \mbox{\ensuremath{\in}}\ (023)$: le budget de la régie dégage donc de l'autofinancement, mais il faudra envisager une action sur les recettes de vente d'eau pour augmenter l'autofinancement à l'avenir et permettre les travaux futurs.

<u>2-1-2 – Les recettes de fonctionnement</u>

S'établissant à 516 905 € en tout, elles sont essentiellement composées de la vente d'eau, des abonnements et des taxes afférentes ainsi que des travaux sur branchement et sont inscrites pour 501 000€ (70), en légère augmentation par rapport à 2015 suite à l'augmentation de 0.10€du m3.

Il n'y a pas de report de l'excédent de fonctionnement 2015 (002) puisque tout notre excédent a été affecté à la couverture du déficit d'investissement.

La commission finances a prévu une augmentation sur 3 ans du prix de l'eau qui était fixe depuis 3 ans à 1.36€m3 (contre 1.632€m3 en moyenne dans le département pour les communes rurales). Une majoration de 0.10€an est examinée.

2-2 - La section d'investissement

Elle s'équilibre à 332 984.43 €

2-2-1- Les dépenses d'investissement

Le montant total de la section intègre 284 504.11 €en dépenses nouvelles et comprend les opérations suivantes :

- -Le déficit reporté pour 207 284.05 €(001)
- -Le remboursement du capital de l'emprunt pour 20 150€(1641)
- -L'acquisition de matériels (chapitre 500) pour 1 000€
- -Les travaux sur le réseau (chapitre 501) pour 42 000 € (acquisition de compteurs, réfection de branchements et système anti-bélier du puits de la Grosse Planche notamment)
 - -Les travaux sur le château d'eau de Chaventon pour 9 000€(502)

2-2-2- Les recettes d'investissement

Elles sont principalement composées de :

- -La prévision d'autofinancement 2016 : 82 000 €(021)
- -L'autofinancement pour 34 734.43€(1068)

- -Les subventions d'équipement en report pour 76 750€(131)
- -Un emprunt pour 14 500€pour équilibrer le budget (1641).

La commission économie finances a donné un avis favorable.

<u>CONCLUSION</u>: Monsieur le Maire propose d'approuver ce Budget primitif 2016 de la régie des eaux

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DE LA REGIE DES EAUX 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3- LE BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT (budget hors taxe)

Monsieur le Maire indique que les résultats prévisionnels de 2015 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 13 881.55 €; y compris le report antérieur de 66 246.75€, le résultat de clôture 2015 s'établit à + 80 128.30€

La section d'investissement 2015 affiche un résultat déficitaire de 368 303.66€ auquel il faut additionner l'excédent reporté de 318 697.90 € pour obtenir le résultat de clôture d'investissement 2015 de – 49 605.76 €

Ainsi, y compris les restes 2015, le résultat final d'investissement s'établit à 66 952.47 €

3-1 La section de fonctionnement

Elle s'établit à 511 128 €en dépenses et recettes.

3-1-1 – Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées principalement :

- -des charges à caractère général (011) pour 120 250 € identiques au réalisé 2015 ; celles-ci intègrent notamment les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien du réseau et de la station d'épuration pour 58 000 € dont le montant est toujours prévu avec une marge permettant de faire face aux imprévus.
 - -des frais de personnel pour 51 100€(remboursement au budget général) (012)
- -de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imposée par l'agence de l'eau (014) est prévue à hauteur de 36 000€
 - -des charges financières pour 14 600€(66)
 - -L'annulation éventuelle de titres sur exercice antérieur est prévue pour 6 000€(67)
 - -L'amortissement des travaux est inscrit pour 160 000€(opération d'ordre)
- -D'une réserve de 94 000€: en absence de besoin de virement à la section d'investissement pour 2016, la constitution d'une réserve est proposée (68)

3-1-2 – Les recettes de fonctionnement

L'excédent 2015 est reporté pour 80 128.30 €(002).

Monsieur le Maire expose que le produit des recettes d'assainissement est prévu pour 366 999€(70), dont 331 000 € de redevance assainissement/abonnement, 2 499€ de travaux et 33 500 € de redevance reversée à l'agence de l'eau.

Les redevances à payer par les vidangeurs professionnels désirant accéder à la station ainsi sont prévus pour 16 000€(75).

3-2- La section d'investissement

Elle s'établit à 474 350€en dépenses et recettes.

3-2-1- Les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique qu'au sein de la section, les principales dépenses nouvelles sont chiffrées à hauteur de 405 968€ Les dépenses totales (dépenses nouvelles + report) sont constituées par :

- -Le déficit 2015 pour 49 605.76€
- -le remboursement de l'emprunt pour 21 500 €(16)
- -des travaux sur réseaux (opération 501) pour 107 518€y compris le remplacement d'une pompe au puits d'Habilly (11 287€), la mise à jour du schéma d'assainissement (59 500€) et le solde des travaux 2015
- -Des travaux sur constructions (opération 502) pour 224 193€relatifs aux travaux sur les bio-disques de la station de Chaventon (4500€), sur le compacteur de la station d'épuration principale (8 400€), sur les postes de relèvement (7 900€) et une étude diagnostic pour l'assainissement collectif des hameaux suivi de travaux pour 160 000€(La Paudière)

3-2-2 Les recettes d'investissement

Les subventions sont prévues pour 234 350€pour le réseau et 80 000€sur les constructions.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer le budget compte tenu de l'excédent. L'amortissement est inscrit pour 160 000 €

La commission économie finances a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2016 du service assainissement.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

4 – LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DU PRE DU MEZ (1ere tranche)

Monsieur le Maire indique que les résultats 2015 sont les suivants : les résultats prévisionnels 2015 s'établissent à + 12 410.89€ en section de fonctionnement, constitué du seul report du résultat de l'année 2014 et en l'absence de vente de terrains. Aucune opération n'a été exécutée en investissement.

Pour 2016, la section de fonctionnement s'établit à 30 000€

Il précise que 30 000€ sont prévues en recettes de fonctionnement dont 17 589.11€ de recettes issues de la vente des terrains viabilisés et 12 410.89€ d'excédent reporté.

La variation de stock est constatée par une dépense de fonctionnement d'ordre de ce même montant.

En section d'investissement, une recette de 30 000€ permet de constater la variation du stock de terrains, équilibrée par une dépense de même montant qui constitue un versement au bénéfice du budget principal.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2016 du budget du Pré du Mez 1^{ere} tranche de l'extension du lotissement du Pré du Mez.

La commission économie finances a donné un avis favorable.

Madame DELORT répond à Monsieur VILLIN qu'il reste un seul terrain à bâtir. Monsieur VILLIN observe qu'il s'agit d'une opération positive ce qui est une bonne chose, et qui n'est pas systématique s'agissant d'une opération de lotissement.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRE DU MEZ 2016 (1 $^{\rm ERE}$ TRANCHE) EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

<u>5 – LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DU PRE DU MEZ (2eme tranche)</u>

Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été créé pour constater les opérations liées à l'aménagement de l'extension du lotissement du pré du Mez ; chaque tranche d'extension doit faire l'objet d'une comptabilité dissociée. Aucune opération n'a été effectuée en 2015.

Il précise que les terrains ont été acquis en qualité de réserve foncière sur le budget général et seront transférés au budget annexe à l'issue des travaux quand l'emprise sera exactement définie.

En 2016, 1 000€de dépenses éventuelles sont prévues.

En section d'investissement, une dépense de même montant permet de constater la variation du stock, équilibrée par un versement du budget principal.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce budget 2016 du budget de la 2eme tranche de l'extension du lotissement du Pré du Mez.

La commission économie finances a donné un avis favorable.

Monsieur DUPONCHEL observe qu'il faudrait refaire le chemin « blanc ». Monsieur le Maire indique que la commune rencontre des difficultés pour rendre urbanisable des terrains achetés pour l'aménagement de cette deuxième tranche du Pré du Mez, qui ne sont plus considérés par la Direction Départementale au Territoire (DDT) comme enclavés dans la zone urbaine et ne sont donc plus considérés comme aménageables.

Madame YVERNAULT-TROTIGNON confirme qu'avec la nouvelle législation, ces terrains sont considérés comme zone naturelle agricole et leur ouverture à l'urbanisation est plus difficile.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRE DU MEZ 2016 ($2^{\rm EME}$ TRANCHE) EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

<u>6 – LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ACMS</u>

Monsieur le Maire explique que ce budget a été créé pour constater les opérations liées à la réintégration de l'opération de crédit-bail au bénéfice de l'entreprise ACMS, suite à la résiliation de la convention de concession à la SEM 36, cette dernière mettant fin à ses activités.

Il indique qu'en 2015, les opérations de réintégration dans le budget communal ont été réalisées en fonctionnement pour 45 368.43€ en dépenses et 55 967.36 € en recettes, soit un résultat de fonctionnement de 2 509.60€, y compris le report des exercices antérieurs.

En investissement, le résultat global est de 97 001.47€, y compris les dépenses (27 663.09€), les recettes (43 275.81€) et le report (81 388.75€).

En 2016, la section de fonctionnement s'équilibre à 49 170.00€, y compris 30 920€ de loyers et une subvention d'équilibre du budget général de 7 240€ La taxe foncière de 8 500€ st remboursée par le locataire acquéreur.

En section d'investissement, il est prévu un suréquilibre de 107 451.47€: les dépenses de 25 570€ (remboursement du capital de la dette) sont largement inférieures au report du résultat 2015 de 97 001.47 qui constituent une grande part des recettes d'investissement. L'amortissement du bâtiment est prévu pour 36 020€

Cette opération s'équilibrera à la fin du contrat en 2018.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce budget 2016 pour l'opération de crédit-bail ACMS.

La commission économie finances a donné un avis favorable.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ACMS 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

POINT N° 2 – COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES CASTEL CROQUE ET LOTISSEMENT DE LA RUE DU $8^{\circ me}$ CUIRASSIER

Monsieur le Maire indique que les budgets annexes Castel Croque et Lotissement de la rue du 8^{ème} Cuirassiers ont été clôturés au 31/12/2014.

Le Trésor Public est amené à constater cette clôture au cours de l'exercice suivant, par le biais d'écritures internes, générant ainsi un compte de gestion à zéro.

Il demande donc d'approuver les comptes de gestion 2015 de Mme la Trésorière, relatifs à ces budgets.

La commission économie finances a donné un avis favorable.

LES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES CASTEL CROQUE ET LOTISSEMENT DE LA RUE DU 8^{EME} CUIRASSIER SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

POINT N° 3 – CONVENTION AVEC LE POLE LOCAL D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Monsieur le Maire explique que le Pole Local d'Economie Solidaire (PLES) a pour objet de permettre la création de projets économiques porté par des particuliers.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat afin de développer son action sur notre commune, à travers plusieurs axes de travail :

-Mise à disposition gracieuse, hors charges, de notre magasin vacant rue Grande pour permettre à des porteurs de projets de tester leur activité « grandeur nature » (il est prévu que les activités proposées ne soient pas en concurrence avec les commerces locaux)

-Mise à disposition de la place de l'Eglise les jours de marché pour la présentation de projets d'activités non sédentaire ou d'artisanat d'art.

-Mise en place d'une permanence mensuelle du PLES pour accueillir et renseigner les personnes de notre secteur géographique

Les commissions économie finances et artisanat/commerce/service ont donné un avis favorable.

Monsieur FAGUET explique que les jeunes entreprises sont mises en couveuse au sein du PLES. C'est le numéro SIRET de la couveuse du PLES qui est utilisé par l'entreprise à l'essai. Aujourd'hui, dans l'Indre, il existe une couveuse de cette nature en face de la Gare de Châteauroux et également bientôt à Buzançais. Une boutique éphémère sera mise en place au 25 rue Grande où les porteurs de projets viendront tester leur initiative.

Monsieur FAGUET observe que la durée de présence dans cette boutique sera de 18 mois maximum. A l'issue l'entrepreneur pourra décider d'implanter définitivement son activité. L'objectif est bien évidemment de prévoir l'installation d'entreprises à Buzançais si les initiatives fonctionnent.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE LOCAL D'ECONOMIE SOLIDAIRE AFIN DE DEVELOPPER SON ACTION SUR LA COMMUNE DE BUZANÇAIS.

Monsieur le Maire expose que l'Etat a décidé la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local en 2016, d'un montant de 800 M€

Ce fonds est composé de 3 enveloppes :

-500 M€ pour les projets correspondant à des projets liés à la rénovation thermique, à la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables, à la mise aux normes des équipements publics,

au développement d'infrastructures en faveur de l mobilité et du logement et à la réalisation d'équipements ou de logements rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants

-300 M€pour les projets de revitalisation des bourgs centre

Par ailleurs, la dotation d'équipement des territoires ruraux a été abondée de 200M€ sachant que les deux fonds sont cumulables.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet de l'Indre vient de diffuser une circulaire demandant aux communes de faire parvenir des dossiers s'inscrivant au sein des thématiques ci-dessus, étant précisé que l'un des critères sera l'engagement des travaux d'ici la fin de l'année 2016. Le choix des dossiers retenus relève de Monsieur le Préfet de Région.

Monsieur le Maire propose de positionner la commune de Buzançais sur ces enveloppes par des demandes de subvention sur 5 projets et de l'autoriser à déposer des demandes de subvention en conséquence :

- -La constitution d'une réserve foncière au titre des travaux d'aménagement de ville : 400 000€ (à affiner)
 - -L'aménagement de la maison de santé : 1 000 000€HT
- -Aménagement de carrefours d'entrée sur la vallée de l'Indre et sur la route de Levroux : 400 000€HT à confirmer (projet en lien avec la CDC VIB)
 - -Construction de la salle des fêtes : 1 753 000€HT
 - -Aménagement des bassins d'orage : 300 000€HT

La commission économie finances a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de Département émet un avis sur ces dossiers pour lesquels le Préfet de Région est décisionnaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions formulées comme suit au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

- -La constitution d'une réserve foncière au titre des travaux d'aménagement de ville : 400 000€ (à affiner)
 - -L'aménagement de la maison de santé : 1 000 000€HT
- -Aménagement de carrefours d'entrée sur la vallée de l'Indre et sur la route de Levroux : 400 000€HT à confirmer (projet en lien avec la CDC VIB)
 - -Construction de la salle des fêtes : 1 753 000€HT
 - -Aménagement des bassins d'orage : 300 000€HT

N°5 – LOCATION DE LA MAISON DU TOURISME

Monsieur le Maire explique que la commune est sollicitée par Monsieur et Madame BERTIN pour louer le local 11 passage du marché (ancienne Maison de l'Energie et du Développement Durable).

Ils souhaitent y installer leur atelier pâtisserie à partir du 1^{er} avril 2016.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de location mensuel de 215€hors charges.

Monsieur FAGUET observe qu'il s'agit pour la boulangerie-pâtisserie BERTIN d'implanter le laboratoire de sa pâtisserie dans le bâtiment 11, passage du Marché afin de le séparer des locaux de la boulangerie. La création d'un emploi est envisagée.

Monsieur DUPONCHEL demande si le loyer est au prix du marché.

Monsieur BRAULT demande à qui reviendra la charge des travaux.

Madame ORZAKIEWICZ demande s'ils ne peuvent pas envisager une extension dans l'immeuble à côté du leur sur l'avenue de la République.

Monsieur THOMAS répond que le projet est en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE UN TARIF DE LOCATION MENSUEL DE 215€HORS CHARGES POUR LE LOCAL SITUE 11 PASSAGE DU MARCHE.

La séance est levée à vingt et une heure et quinze minutes.

Régis BLANCHET
Docteur en économie
Maire de Buzançais
Vice-Président du Conseil départemental
Vice-Président de la Communauté de Communes
Val de l'Indre-Brenne